






L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE



L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE



PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS ET AGRICOLES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-  usines
-  cultures vivrières dominantes (tubercules, bananes...)
-  élevage dominant (avec cultures céréalières dans les plaines)

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité, dont le statut particulier est régi par l'article XIII de la Constitution. Elle bénéficie ainsi de compétences élargies, qui laissent une place importante aux trois provinces (Nord, Sud et Îles Loyauté) qui la constituent.

Dans l'ensemble de l'outre-mer français, et plus encore en Océanie insulaire, la Nouvelle-Calédonie se distingue par des ressources importantes et un niveau de vie élevé.

La Nouvelle-Calédonie a longtemps résisté à la crise grâce des projets métallurgiques de taille mondiale, une industrie de transformation diversifiée, des activités tertiaires multiples, des formations adaptées aux besoins des entreprises et des finances publiques saines. L'année 2015 marque cependant un ralentissement économique dû à un contexte mondial morose et à la baisse des revenus liés au nickel.

Un nouveau défi à relever pour la Nouvelle-Calédonie qui peut cependant s'appuyer sur une structure économique équilibrée. Les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) ont jeté les bases d'une paix et d'une confiance retrouvées autour de deux grands principes : le rééquilibrage entre les différentes régions du Territoire et la prise en compte des réalités et des acteurs locaux.

Les enjeux de demain seront incontestablement de concilier développement industriel et préservation de l'environnement afin que cette terre d'exception reste un modèle de référence sur le plan de sa biodiversité comme c'est le cas du projet de société ambitieux que les Calédoniens ont décidé d'entreprendre dans la réalisation d'un « destin commun ».

COUVERTURE

Le port industriel de Nouméa.

© Éric Aubry

Joël Viratelle

Directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie

UNE CROISSANCE AU RALENTI


Dans le Pacifique Sud insulaire, la Nouvelle-Calédonie fait figure d'exception. Grâce aux financements de la France, au dynamisme de son secteur tertiaire et à la richesse de son sous-sol, elle se situe au **16^e rang du classement de la Banque Mondiale** en terme de Produit Intérieur Brut à parité de pouvoir d'achat (PIB/PPA). L'indice de développement humain, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990, la classe au **34^e rang** des 177 pays étudiés.

UNE ÉCONOMIE RYTHMÉE PAR LES COURS DU NICKEL

La croissance n'est pas linéaire, elle fluctue au gré des cours mondiaux du nickel, fixés sur le London Metal exchange (LME). Ainsi, au cours d'une année exceptionnelle, comme l'a été 2007, le niveau record de 54 100 dollars US la tonne de nickel s'est traduit par une hausse de 95 % de la valeur ajoutée du secteur, qui a contribué à 20 % du PIB.

Mais les prix du nickel restent cependant très volatiles. Depuis 2011 et jusqu'en 2015, ils n'ont pas dépassé 22 000 dollars la tonne, avec une chute à moins de 10 000 dollars au second semestre 2015. Des chiffres qui plongent les comptes de la SLN dans le rouge et impactent négativement l'économie calédonienne : le nickel a contribué à moins de 10 % du PIB en 2014.

La Nouvelle-Calédonie a connu une décennie de croissance exceptionnelle, entre 1998 et 2008. L'extension spectaculaire de l'agglomération nouméenne, le quasi triplement du parc automobile, la progression exponentielle des biens et des services témoignaient alors d'une belle santé économique. Depuis 2014, la Nouvelle-Calédonie doit cependant faire face à un contexte budgétaire tendu. Après avoir été stimulés ces dernières années par de grands projets structurants, privés et publics, le secteur des investissements et celui de l'emploi ont connu un net affaiblissement.



Usine métallurgique
de la Société Le Nickel,
Doniambo (Nouméa).
© Martial Dosdane

CI-CONTRE
L'usine de Koniambo
est entrée en production
en 2014.
© KNS

📍 UN NIVEAU DE VIE ENVIABLE DANS LA RÉGION

Dans ce contexte porteur, l'écart de niveau vie avec la Métropole, mesuré par le PIB/habitant, n'a cessé de se réduire. Il est actuellement de 20 % (23 000 euros en Nouvelle-Calédonie contre 29 000 euros dans l'Hexagone) contre 100 % en 1960. Par contre, le fossé avec les pays voisins se creuse. Ainsi le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie est huit fois supérieur à celui des îles Fidji, 17 fois celui de son plus proche voisin le Vanuatu et 30 fois plus élevé qu'en Papouasie Nouvelle-Guinée ! Cette facilité de vie, qui fait des envieux dans la région, a un corollaire qui pèse lourd sur le quotidien des Calédoniens : la cherté du coût de la vie. Les prix sont de 30 à 70 % plus élevés qu'en région parisienne. Ils n'ont d'équivalent dans le Pacifique que ceux de Tahiti.

UNE RICHESSE MINIÈRE UNIQUE DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

	PIB / habitant	Principales ressources
Nouvelle-Calédonie	28 571 euros	Nickel, pêche, aquaculture, tourisme
Martinique	22 077	Banane, canne à sucre, rhum, melon, ananas, tourisme
Réunion	20 250	Canne à sucre, rhum, essences végétales, tourisme, pêche
Guadeloupe	19 691	Canne à sucre, rhum, banane, tourisme
Polynésie française	16 722	Coprah, vanille, perliculture, tourisme, pêche
Guyane	15 820	Activité spatiale de la base de Kourou, bois, riz, pêche (crevettes), élevage

La Nouvelle-Calédonie a un niveau de vie presque 50 % plus élevé que celui de la moyenne des départements d'outre-mer.

Source CEROM 2013-2014

Dans l'usine Vale Inco, la pulpe de minerai de nickel passe par un circuit de décantation afin de séparer et laver les résidus solides.

© Vale Inco NC



Logements sociaux à Nouméa. © province Sud

La pression démographique stimule la demande de logements dans l'agglomération nouméenne. © province Sud

INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

	Rang mondial (sur 177 pays)
Australie	2
Nouvelle-Zélande	7
France	20
Martinique	39
Nouvelle-Calédonie	50
Polynésie française	75
Fidji	88
Vanuatu	131
Papouasie Nouvelle-Guinée	157

L'Indicateur de Développement Humain (IDH) permet de classer les pays en tenant compte de leur richesse mais aussi de leur niveau d'éducation et de santé. La Nouvelle-Calédonie se classe entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, loin devant les autres états insulaires de la région.

Source ONU 2014

🕒 LES SERVICES ET L'ADMINISTRATION EN VEGETES

Depuis le milieu des années 1980, on assiste à l'émergence d'une nouvelle économie basée sur trois piliers : un **secteur tertiaire** prédominant, une **industrie du nickel** moteur du rééquilibrage, un **appareil productif** relativement intégré et diversifié pour un marché aussi étroit.

LA PLUS FORTE DENSITÉ ARTISANALE DE FRANCE

Le tissu industriel de la Nouvelle-Calédonie est composé essentiellement de petites et moyennes entreprises dont 15 % seulement ont plus de 10 salariés. Seules 2 % de l'ensemble des entreprises de Nouvelle-Calédonie ont plus de 10 salariés. Une seule entreprise dépasse le millier de salariés, la SLN, et douze en compte plus de 300. Le territoire détient le record national en termes de densité artisanale. On dénombre en effet 427 artisans pour 10 000 habitants. C'est trois fois plus qu'en Métropole. En 2014, le nombre de salariés dans le secteur a progressé de 7 %.

Ce maillage, source d'activité et de lien social, répond aux besoins de proximité des populations. Le secteur des **services à la personne** représente le quart des entreprises artisanales calédoniennes.



Le marché de Nouméa se tient chaque jour baie de la Moselle. Les plans de piments, les bouquets de fleurs, les légumes frais côtoient les fruits tropicaux. © province Sud

Le nickel façonne les paysages et fait battre le cœur des Calédoniens, mais il occupe une part relativement faible de leur activité économique. Sa participation à la valeur ajoutée oscille entre 20 % (2007) et 5 % (2015), selon le niveau des cours du nickel alors que les services génèrent les trois quarts de la richesse de l'archipel et le tiers des emplois. L'ensemble de la fonction publique (Nouvelle-Calédonie, provinces, communes et État) joue un véritable rôle d'amortisseur des crises grâce aux demandes en biens, services et équipements, mais également au volume des revenus distribués, très supérieurs à ceux versés dans le secteur privé.

DOUBLES PAGES SUIVANTES

Le complexe de production de nickel – cobalt de Vale Inco s'étend sur 22 hectares. © Vale Inco NC

Nouméa est le premier port français de l'outre-mer grâce au nickel.

© PANC

🕒 INDISPENSABLES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

Avec 6 679 fonctionnaires et l'injection d'environ 1,4 milliard d'euros, l'État est un rouage moteur dans la dynamique économique calédonienne. Il intervient sous la forme de versements de salaires et pensions, de contrats de développement et de financements des autres collectivités. Au-delà de ses interventions directes, l'État a mis en place, en 1986, un dispositif d'aide fiscale afin de soutenir l'investissement dans l'ensemble de l'outre-mer. En 2014, les investissements ayant fait l'objet d'un agrément de défiscalisation représentaient 10 milliards de FCP. Ils portaient majoritairement sur la construction de logements sociaux (59 %).

Le développement humain (enseignement, culture, Université, IUFM, jeunesse et sports), représente environ 40 % de l'effort de l'État (524,4 millions d'euros), suivi par l'aide fiscale (216 millions) et la représentation de l'État sur le territoire (haut-commissariat), Trésor public et pensions avec 203,5 millions d'euros. Le constat est sans appel : sans ces transferts, la Nouvelle-Calédonie s'étiolerait.



Collège d'Auteuil.
© province Sud

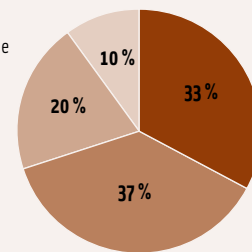
UNE FISCALITÉ ASSISE SUR LA CONSOMMATION

Les recettes du service public sont composées à 38 % par des transferts de l'État (dont un peu plus de la moitié sous forme de salaires), 35 % de taxes, impôts et droits de douanes payés par la population et les entreprises calédoniennes et 21 % de cotisations sociales.

La fiscalité indirecte représente près de 60 % de la fiscalité globale, loin devant les taxes assises sur l'activité économique, les revenus ou le patrimoine. Source : rapport des 9 ateliers du diagnostic. NC2025

RÉPARTITION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie
- dépenses de la Nouvelle-Calédonie
- dépenses des trois provinces
- dépenses des communes







🌀 L'IRRÉSISTIBLE ATTRAIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les fonctionnaires bénéficient d'une indexation de leur salaire allant de 74 % à 93 % du salaire de base, selon qu'ils sont à Nouméa ou en Brousse. D'après l'INSEE, l'écart entre les salaires du secteur public et ceux du secteur privé, tous emplois confondus, est de 57 %. Cet écart s'explique notamment par le taux élevé de cadres dans la fonction publique alors que le secteur privé concentre l'essentiel des ouvriers et employés sans qualification. Tirée par les métiers de la mine, la métallurgie et l'énergie, c'est l'industrie qui paie le mieux dans le secteur privé. Le salaire net moyen y était en 2011 de 2 000 euros mensuels pour 1 500 euros dans les services, 1 510 euros dans le bâtiment et 1 170 euros dans l'agriculture.

🌀 TROP RARES TOURISTES

Depuis plus de 20 ans, le nombre de visiteurs annuels stagne autour de 100 000.

Érigé en pôle majeur de diversification, le tourisme a bénéficié d'importants budgets d'investissements et de promotion, mais l'éloignement des principaux marchés, la cherté du coût de la vie sur place et la concurrence d'autres destinations régionales entravent sa progression.

Chaque année, le premier week-end de mai, des milliers de visiteurs se rendent à Maré pour la fête de l'avocat. © DIL

TOURISME ÉTHIQUE AUX LOYAUTÉ

Les îles Loyauté ont trouvé les formules gagnantes pour attirer les touristes : les forfaits week-end et les fêtes événementielles. Fête de l'avocat, fête du lagon, foire des îles, fête du wajuu (vivaneau), fête culturelle, tout est prétexte à développer un tourisme éthique et raisonné. Dans un archipel où le salariat est l'exception, les retombées économiques sont loin d'être négligeables : les gîtes affichent un taux de remplissage de 80 % et les hôtels de 70 %.

Les retombées directes et indirectes se chiffrent en millions de francs Pacifique que se partagent les tribus des trois îles. Mais pas question de se laisser déborder par un nombre excessif de visiteurs. Priorité est donnée à l'échange, au dialogue et au partage des us et coutumes. Le nombre de forfaits vendus est volontairement limité afin de respecter les principes du développement durable.

CI-CONTRE
À Ouvéa, l'île la plus proche du paradis, la route longe une plage de sable blanc de 25 km. © DIL





🌀 DIFFICILE RELÈVE POUR L'AGRICULTURE

Avec 18 575 km², la Nouvelle-Calédonie dispose de vastes superficies, dont seulement 10 % sont exploitées pour développer cultures et élevages. Le secteur primaire souffre. Il représente moins de 2 % du PIB et le nombre des exploitations diminue inexorablement.

Les exploitants agricoles ne représentent plus que 10 % de la population globale et leur âge moyen dépasse désormais 50 ans. Lueur d'espoir dans ce tableau plutôt sombre : le développement de la crevetticulture, désormais au deuxième rang des exportations, loin derrière le nickel.

La province Sud concentre 70 % de la production de fruits et 85 % de celle de légumes. © province Sud

La surface agricole utilisée ne représente qu'1 / 10^e de la superficie totale de l'archipel. © province Sud



LA RÉFORME FONCIÈRE

La réforme foncière, initiée depuis trente ans, a pratiquement fait tripler la superficie des terres coutumières sur la Grande Terre. Avec les Loyauté, qui n'ont pas connu de spoliations foncières, les terres coutumières représentent au total 27 % de la superficie calédonienne.

Depuis quelques années, les revendications changent de nature. Elles portent plus sur des exigences de participation à des projets de développement que sur la propriété pure et simple de la terre.

CI-CONTRE

Grâce à ses conditions climatiques et géographiques, la Nouvelle-Calédonie convient parfaitement à l'élevage bovin, qui se pratique sur de vastes étendues parcourues à cheval. © province Sud

D'IMPORTANTES DÉSÉQUILIBRES SPATIAUX

④ UNE CAPITALE HYPERTROPHIÉE

Objectif prioritaire des accords politiques de Matignon et Nouméa, le **rééquilibrage du territoire** est en marche. Soutenu par des infrastructures performantes – réseau routier et électrique, téléphone et internet, hôpitaux et dispensaires – le pays multiplie les initiatives pour tenter de répartir équitablement les populations et les activités économiques.



DUCOS, PATRIMOINE HISTORIQUE ET POUMON ÉCONOMIQUE

La plupart des PME / PMI sont concentrées dans des zones artisanales du grand Nouméa dont Ducos est la plus ancienne et la plus vaste.

Située au nord-ouest de Nouméa, la presqu'île de Ducos a été rattachée, au début de la colonisation, à la Grande Terre, par une bande de sable. Le site permettait de stocker le bétail pour la consommation des Nouméens et fournissait aux citadins le produit de la pêche. À partir de 1872, Ducos fut choisi pour héberger les déportés de la Commune de Paris, puis les déportés kabyles, les lépreux de l'île aux chèvres. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la presqu'île a accueilli des infrastructures de l'armée américaine : port en eau profonde, base d'hydravions, camps militaires, entrepôts.

Au bord de la saturation

Son urbanisation s'est formée à partir de 1950 au gré des opportunités, avec une notable accélération pendant la période du boom du nickel de la fin des années 1960. Ducos regroupe actuellement près de 600 établissements industriels, artisanaux, commerciaux, publics ou de service pour une population d'environ 10 000 habitants.

La presqu'île de Ducos est devenue, au fil des ans, la première zone industrielle et artisanale du pays, mais aussi un pôle commercial important.

© province Sud



Mine de Poya en province Nord.

Route le long du lac de Yaté en province Sud.

© Annette Lucas

L'axe des inégalités s'est déplacé ces vingt dernières années. À la coupure Nord-Sud s'est substituée une ligne de fragmentation Est-Ouest, parallèle à la chaîne montagneuse qui parcourt toute la Grande Terre. De l'extrême nord à l'extrême sud de la Grande Terre, les pôles d'activité se multiplient à l'ouest : Koumac et la mine de Tiébaghi, Voh-Koné-Pouembout avec la construction de l'usine métallurgique du Koniambo, l'explosion démographique et économique de la capitale Nouméa et de la zone industrielle de Ducos, et l'usine métallurgique de Vale Inco NC dans l'extrême sud.

LE RÉÉQUILIBRAGE AU CŒUR DES ACCORDS POLITIQUES

La province Sud regroupe **70 %** de la population, la province Nord moins de **20 %** et celle des Îles Loyauté **10 %**. La densité moyenne est de 14,5 habitants par km², mais elle atteint 2 000 / km² à Nouméa. À l'inverse, la province des Îles Loyauté ne cesse de se dépeupler, tandis que la province Nord, avec la construction de l'usine métallurgique de Koniambo, assiste à un afflux de population. La zone urbaine VKP, regroupant les communes de Voh, Koné et Pouembout, est devenue la capitale du Nord. Selon les prévisions, la population de la région devrait doubler en vingt ans (sur la période 2009-2025). Alors que les déséquilibres spatiaux se sont atténués dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de rééquilibrage, les écarts de revenus se sont fortement accentués, y compris en zone urbaine, suscitant de nombreuses frustrations. Ainsi, 20 % des ménages les plus riches perçoivent 55 % du total des revenus contre 40 % en France métropolitaine, 41 % en Australie et 43 % en Nouvelle-Zélande.



UN DÉVELOPPEMENT ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DU PAYS

L'accord de Nouméa, signé en 1998, a engagé la Nouvelle-Calédonie dans un processus d'autonomie croissante. Le partage des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, synonyme de **souveraineté partagée**, est progressif et irréversible. « Et au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes sera proposé au vote des populations concernées », précise le préambule de ce texte fondateur.

La Nouvelle-Calédonie dispose donc d'un Congrès en mesure de voter des lois du pays et de trois provinces (Nord, Sud et Îles Loyauté) jouissant de larges pouvoirs de décision en matière de développement économique, d'environnement, de politique de santé et d'enseignement dans le secteur primaire.

Chaque province dispose d'un budget, d'un code d'investissement et d'un code de l'environnement propres. Les contrats de développement signés avec l'État donnent de précieuses indications sur les priorités définies par chaque collectivité. La province Sud a choisi de privilégier le rééquilibrage par l'habitat social dans la région du grand Nouméa, la province Nord le développement de la zone Voh-Koné-Pouembout autour du projet d'usine métallurgique du Koniambo et la province des Îles Loyauté le désenclavement par l'amélioration des dessertes portuaires et aéroportuaires.

CI-CONTRE

Malgré une sensible hausse du nombre des installations, l'énergie éolienne représente à peine 2 % de la consommation énergétique de la Nouvelle-Calédonie.

© province Sud

④ IMAGINER LA NOUVELLE-CALÉDONIE À L'HORIZON 2025

Prévue par l'article 211 de la loi organique du 19 mars 1999, l'élaboration du schéma d'Aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie est en cours. Il s'agit « d'exprimer les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel » à l'horizon de 15 à 20 ans. Pour créer une dynamique de développement durable et solidaire et mieux maîtriser les mutations économiques et sociales de l'archipel, tous les secteurs de la société ont été impliqués dans la démarche. Neuf ateliers ont planché sur des thèmes comme l'égalité des chances, l'adéquation population-emploi, la mondialisation, l'environnement ou encore l'organisation spatiale. Après une première étape de diagnostic, suivie d'une phase de détermination des orientations fondamentales, un plan d'action précisant les moyens à mettre en œuvre par l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes, sera défini.

Quel sera le visage de la société calédonienne dans vingt ans ? Une étude en prévoit déjà les orientations majeures.
© Martial Dosdane



④ LA NOUVELLE-CALÉDONIE EST FISCALEMENT AUTONOME

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de création d'impôts et de taxes au niveau du territoire, des communes et des trois provinces, mais aussi de leur répartition. Elle fixe également la réglementation douanière, à l'exception des interdictions relatives à la compétence de l'État français.

L'autonomie fiscale a été consacrée par l'article 9 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 et réaffirmée par l'article 233 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.

Ainsi, depuis 1999, les décisions importantes en matière fiscale doivent passer par des lois du pays et non plus seulement par des délibérations du Congrès.

Le système fiscal repose encore essentiellement sur des recettes provenant des importations (Taxe Générale à l'Importation (TGI) qui représente plus d'un tiers des recettes douanières). Il n'existe pas de Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA), mais la question de son instauration est un sujet de débat public récurrent depuis plusieurs années. À 29 %, le taux de prélèvement obligatoire est relativement faible par rapport à celui de la Métropole (44 %).

UN SYSTÈME FISCAL RELATIVEMENT JEUNE

- 1979 Création de l'impôt sur les sociétés ;
- 1982 Instauration de l'impôt sur le revenu ;
- 1999 Mise en place de la procédure des lois du pays en matière fiscale.

④ UNE ÉCONOMIE PEU OUVERTE

En dépit d'un marché intérieur réduit à quelque 268 000 habitants, l'économie calédonienne est très introvertie. Son taux d'ouverture est faible, moins de 30 %. Le taux de couverture des importations par les exportations est étroitement lié aux cours du nickel, il varie entre 40 et 60 %.

🌀 LA NOUVELLE-CALÉDONIE PROTÈGE SON MARCHÉ...

Le gouvernement et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie ont mis en place des lois et des réglementations propres afin de **protéger l'emploi** des Calédoniens et les productions locales. Pour les investisseurs, le respect de ces spécificités est un gage de réussite ; pour les habitants, il symbolise le destin commun en construction.

Compétente en matière de commerce extérieur, la Nouvelle-Calédonie a choisi de protéger de la concurrence ses entreprises industrielles et ses **activités agricoles** afin de compenser le handicap dû à l'étroitesse de son marché intérieur de seulement 268 000 habitants.



Conditionnée dans les ateliers de la SOPAC, la crevette calédonienne est destinée à 50 % à l'exportation.

© SOPAC

Les fermes aquacoles se sont multipliées le long du littoral.

© province Sud



Cette politique prend deux formes principales :

- **Une protection tarifaire** avec des taxes spécifiques sur les importations concurrentes ou les productions locales et des exonérations sur les matières premières importées.
- **Des restrictions quantitatives** sur une liste de produits votée chaque année par le gouvernement. Plus de 300 produits, soit la quasi-totalité des articles fabriqués localement, sont ainsi soumis à une importation interdite ou limitée.

🌀 ... ET SES EMPLOIS

Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, l'accord de Nouméa a prévu que « des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local pour des personnes durablement établies. »

Le sujet est sensible en Nouvelle-Calédonie et il revêt une importance particulière.

Les jeunes femmes accèdent de plus en plus à des emplois techniques. © province Sud



DES CADRES POUR L'AVENIR

Le programme « Cadres avenir », a été mis en place par les accords de Matignon-Oudinot pour former des cadres locaux.

L'objectif initial, qui était de former en dix ans 400 étudiants pour accéder à des postes à responsabilité, a été rempli et reconduit. En tout, 450 cadres kanak sont issus du dispositif, soit un peu moins de la moitié des stagiaires, et la très grande majorité d'entre eux rentrent au pays travailler souvent dans la fonction publique. Sur vingt ans, 26 % de ceux qui partent se former en France étaient étudiants, 31 % salariés du secteur public, 25 % du secteur privé et 18 % demandeurs d'emploi et autres. Désormais, priorité est donnée à ceux qui ont déjà une activité professionnelle, avec au moins deux ans d'expérience. Le budget annuel du programme Cadres avenir s'élève à environ 5,5 millions d'euros, financés à 90 % par l'État et à 10 % par la Nouvelle-Calédonie.

Une loi du pays précise que seuls les citoyens calédoniens ont un accès totalement libre aux emplois privés. Les personnes ne remplissant pas ces conditions y ont un accès différencié. Il faut justifier d'une durée de résidence d'au moins dix ans pour les métiers ne présentant aucune difficulté de recrutement, d'au moins cinq ans pour les métiers connaissant des difficultés de recrutement moyenne et d'au moins trois ans pour accéder aux métiers connaissant d'importantes difficultés de recrutement. Par contre, aucune durée minimum de résidence n'est exigée pour les métiers connaissant une « extrême » difficulté de recrutement local. Pour recruter à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie, un employeur devra obtenir un certificat de carence auprès de la commission paritaire de l'emploi local qui va être créée.

Sont considérées comme « citoyens calédoniens » les personnes inscrites sur la liste électorale spéciale (nées en Nouvelle-Calédonie ou arrivées avant 1998 et possédant une résidence continue de dix ans).

🌀 POUR EN SAVOIR PLUS

Institut de la statistique et des études
économiques de Nouvelle-Calédonie
www.isee.nc

Agence française de développement
www.afd.fr

Chambre de métiers
www.cma.nc

Chambre de commerce et d'industrie
www.cci.nc

Agence de développement économique
de la Nouvelle-Calédonie
www.adecal.nc

© Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2016

Directeur de la publication :
Joël Viratelle, Directeur de la Maison
de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Coordination éditoriale : Horizon Pacifique
Conception graphique : atalante-paris.fr
Imprimé en France

L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- ◎ UNE CROISSANCE AU RALENTI
- ◎ D'IMPORTANTES DÉSÉQUILIBRES SPATIAUX
- ◎ UN DÉVELOPPEMENT ADAPTÉ
AUX SPÉCIFICITÉS DU PAYS

ANNE PITOSET est journaliste. Spécialiste des questions d'économie et des matières premières, elle suit depuis 2000 les bouleversements socioculturels induits par les projets métallurgiques en cours dans l'archipel. Elle est notamment l'auteure du livre *Nouvelle-Calédonie, Horizons pacifiques*, publié aux éditions Autrement, du guide *Nouvelle-Calédonie Aujourd'hui* publié aux éditions du Jaguar et co-auteure avec Claudine Wéry de *Mystère Dang* et de *Karembeu, un champion kanak*, biographies publiées aux éditions le Rayon Vert. Avec Laurent Cibien elle a réalisé, en 2009, un documentaire intitulé *Sous le vent de l'usine* et, en 2013, *Nickel, le trésor des Kanak*. En 2015, elle publie *Le nickel, une passion calédonienne* au Rayon Vert.



Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr